

Réponse de la Banque Nationale Suisse concernant son investissement dans Nevsun Resources ; entreprise poursuivie en justice au Canada pour complicité dans l'utilisation de travail forcé en Erythrée.

18 août 2017

Le Centre de Ressources sur les Entreprises et les Droits de l'Homme (Business & Human Rights Resource Centre) a invité la Banque Nationale Suisse à répondre à l'article suivant :

- « *La BNS investit dans une firme mêlée à un scandale de travailleurs forcés* », RTS, 3 août 2017
<https://www.rts.ch/info/economie/8817505-la-bns-investit-dans-une-firme-melee-a-un-scandale-de-travailleurs-forces.html>

La réponse de la Banque Nationale Suisse est la suivante :

« Nous ne faisons aucun commentaire sur nos investissements dans des actions émises par des entreprises spécifiques.

D'une manière générale, (voir aussi notre rapport de gestion 2016, pages 74-75, https://www.snb.ch/fr/i/about/pub/annrep/id/pub_annrep_2016), l'intérêt de la Banque nationale pour les investissements en actions est purement financier. La BNS ne poursuit ainsi aucun objectif stratégique et elle ne s'immisce pas dans les affaires courantes des entreprises. Le portefeuille d'actions de la BNS est, par conséquent, géré de la manière la plus neutre possible, c'est-à-dire passivement. Nos placements en actions reproduisent la composition d'un ensemble d'indices de marché. De ce fait, nous détenons en principe dans notre portefeuille des participations dans toutes les entreprises entrant dans la composition d'un indice donné, en fonction de leur capitalisation boursière.

Cependant, nous faisons des exceptions au sein de cette large couverture. Ainsi, pour éviter tout conflit d'intérêts, nous renonçons à acquérir des actions de banques et d'autres établissements similaires internationaux, à moyenne ou à grande capitalisation.

Par ailleurs, nous appliquons des critères éthiques d'exclusion très clairs: nous renonçons à investir dans des entreprises qui contreviennent de manière grave et manifeste à des principes faisant l'objet d'un large consensus, telles que celles qui produisent des armes condamnées sur le plan international, qui violent massivement des droits humains fondamentaux ou qui causent de manière systématique de graves dommages à l'environnement (voir les directives générales sur la politique des placements, https://www.snb.ch/fr/mmr/reference/snb_legal_richtlinien/source, page 3).

Nous déterminons les entreprises à exclure dans un processus clairement défini. Nous collaborons avec des spécialistes externes qui s'attachent à détecter tout manquement supposé à nos exigences environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) en analysant de manière approfondie les différentes sociétés susceptibles d'entrer en ligne de compte. Ces analyses débouchent ensuite sur une recommandation concernant une éventuelle exclusion. »